

Gouvernement du Québec
Cabinet de la vice-première ministre,
ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
ministre responsable du Plan Nord,
ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Francophonie canadienne,
ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Québec, le 29 novembre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale du Québec
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Vous trouverez, en annexe à la présente, la réponse de M^{me} Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à la pétition déposée le 27 octobre 2010 par M. Gérard Deltell, chef de l'Action démocratique du Québec, concernant la centrale Gentilly-2.

Je vous sais gré d'en assurer le suivi approprié, conformément à l'article 64.8 des règlements de l'Assemblée nationale du Québec.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Lortie
Directeur de cabinet

p. j. 1

20101027-31

Cabinet de Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
Courriel : à compléter
www.mrnf.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
413, rue Saint-Jacques, bureau 430
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 864-7222
Télécopieur : 514 864-7695

Réponse à la pétition déposée le 27 octobre 2010 par M. Gérard Deltell, député de
Chauveau, concernant Gentilly-2

Le projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 respecte les orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et permettra le maintien d'une expertise de pointe dans le domaine de l'utilisation du nucléaire au Québec.

Cette centrale, d'une puissance installée de 675 MW, est située au sud-est de Trois-Rivières et est exploitée commercialement depuis 1983. Elle a un facteur d'utilisation de 84 % et génère 3 % de l'électricité produite par Hydro-Québec, soit environ 5 TWh.

Le projet de réfection de la centrale Gentilly-2 permettra le maintien d'une installation existante qui a fait ses preuves sur les plans de la fiabilité et de la sûreté. La réalisation du projet contribuera de façon importante à la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec, à leur diversification ainsi qu'au renforcement de l'économie québécoise.

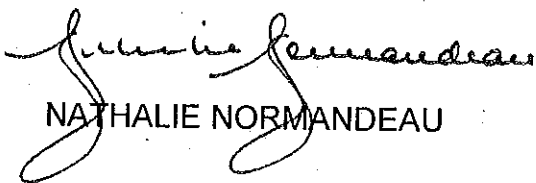
La présence de cette centrale s'inscrit dans la lutte contre les changements climatiques puisqu'elle opère sans émission de gaz à effet de serre et sa production participe de façon stratégique à l'approvisionnement en énergie des Québécois.

Tous les travaux de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 seront réalisés en conformité avec diverses exigences réglementaires existantes. En outre, tous les travaux seront réalisés dans le respect des plus hauts standards de sécurité exigés par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

De plus, la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 permettra le maintien de près de 800 emplois et des retombées économiques de 110 M\$ par année dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Le projet de réfection, quant à lui, génèrera 800 emplois supplémentaires et des retombées économiques de 200 M\$, pour ces deux régions. C'est donc dire à quel point les retombées économiques profiteront à l'ensemble du Québec et particulièrement aux régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Toutefois, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont toujours affirmé qu'avant de procéder à cette réfection, ils allaient préalablement tirer les enseignements des deux projets de réfection en cours des centrales nucléaires CANDU, soit Point Lepreau au Nouveau-Brunswick et Wolsong en Corée du Sud.


NATHALIE NORMANDEAU